



République française

AUDE

## SAINT FERRIOL - Commune

Séance du 02 avril 2026

Membres en exercice :

11

deux avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Corine GIROD

Date de la convocation: 26/03/2026

Présents : 10

**Présents :** Corine GIROD, Incarnation MARTY, Luc ZAGINI, Hendrik COOLS, Patrick TRILLO, Nathalie LECERF, Marie-Laure LUTZ, Eric DENJEAN, Nadine L'HENORET, Clément LEGRAND

Votants: 11

Pour: 11

**Représentés:** Virginie BLANCO représentée par Corine GIROD

Contre: 0

**Excusés:**

Abstentions: 0

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Incarnation MARTY

### Objet: Autorisation du Maire à signer la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) - DE\_027\_2026

Le projet urbain partenarial est une forme de participation au financement des équipements publics par les particuliers. Il repose donc sur une initiative privée pour réaliser une opération privée de construction ou d'aménagement.

Ce PUP a pour objet la prise en charge financière par M. NALEWAJKO Robert, Mme ROBAKOWSKA Jolanta, propriétaires de la parcelle cadastrée section B n°52 et Mme SYLVESTRE Josiane, propriétaire de la parcelle cadastrée section B n°55 d'une partie de l'extension des réseaux publics Eau et Assainissement, rendue nécessaire pour la desserte des parcelles citées ci-dessus, situées en zone 1 AU (zone à urbaniser) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et sur lesquelles il est prévu la réalisation de plusieurs maisons d'habitation.

La commune de Saint-Ferriol prend en charge une partie du montant des travaux. Les modalités financières sont précisées dans la convention ci-jointe. Le périmètre du PUP est annexé à la convention.

En application de l'article L332-11-3 du code de l'urbanisme, la convention de PUP est signée entre les propriétaires des terrains, l'EPCI compétent en matière de PLU et la commune.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer cette convention de Projet Urbain Partenarial.

**Le Conseil,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026

Date de réception de l'AR: 09/04/2026

011-211103411-DE\_027\_2026-DE

A G E D I

**Vu le Code de l'Urbanisme,**

**Vu le PLUi-H valant SCOT approuvé le 19 décembre 2019,**

**Le Conseil,**

**Après en avoir délibéré,**

<b>Conseillers présents</b>	10	<b>Suffrages exprimés</b>	11
Retraits avant vote	0	Pour	11
Abstentions	0	Contre	0

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) telle qu'annexée à la présente délibération.

**La présente délibération ainsi que la convention feront l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes et à la mairie Saint-Ferriol**

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,  
Corine GIROD  
Signé